

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 13/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mars 2026

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 15

Excusé : 0

Pouvoir : 0

Votants : 15

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Antoine
ZANOTTO, Ulysse SUC, Christian MICHELET, Éric FORESTIER, Arnaud
MEYER, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes Laurence
TOUMEYRAGUES, Françoise JORREY, Aurélie HERBIN, Marie-Laure
CUZZINI, Camille METAYER, Caroline BERG, Carla MICHELET.

Excusés :

Pouvoirs :

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Délibération portant création de postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire.

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres et que le nombre maximum d'adjoints est fixé à 4,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire,

AUTORISE Monsieur Daniel BORDENEUVE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 24.03.2026

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

